

AVIS DE CONCOURS

Directive : 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Mairie de Lège-cap ferret, point(s) de contact : Service marchés publics, 79 avenue de la mairie, F - 33950 Lège-cap ferret, Tél : +33 556038400, courriel : marchespublics@legecapferret.fr, Fax : +33 556603232

Code NUTS : FRI12

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-lege-capferret.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://demat-ampa.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://demat-ampa.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=571382&orgAcronyme=MAIRIE_33_267,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Lège-Cap Ferret - phase candidature

Numéro de référence : 2021-FCS-14

II.1.2) Code CPV principal : 71240000

II.2) Description

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

71200000

II.2.4) Description des prestations : Construction d'une caserne de gendarmerie comprenant des bâtiments de service, des locaux techniques et 14 logements pour une superficie totale d'environ 1584 m² _ Phase candidature du concours en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.10) Critères de sélection des participants : 1 - Qualité de références de chacun des membres du groupement en opérations équivalentes (nature, complexité, taille, budget) :50% 2 – Qualifications et qualités du candidat ou de l'équipe candidate (compétences humaines et moyens) : 40% 3 - Présentation et clarté de la candidature : 10%. La liste des pièces à remettre pour constituer le dossier de candidature figure dans le règlement de consultation à télécharger sur le site <https://demat-ampa.fr>.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Profession : Le mandataire de l'équipe candidate devra obligatoirement être architecte.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.2) Type de concours : Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets : 1- Compatibilité du projet avec le programme fourni : 40 % 2- Qualité architecturale et environnementale, inscription du projet dans l'existant et dans son environnement, qualité urbanistique du projet global : 30 % 3- Caractéristiques techniques et compatibilité financière du projet : 30 % Les critères de classement définitifs seront indiqués dans le dossier de consultation transmis aux candidats admis à concourir.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 20/12/2021 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Français.

IV.3) Récompenses et jury

IV.3.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Tous les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours recevront une prime d'un montant de 7 500 euro(s) HT. La prime versée au lauréat du concours constituera une avance sur les honoraires dus au titre du marché à venir

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours :

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui.

IV.3.4) Décision du jury :

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : non.

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires :

Conformément à l'article R2172-2 du code de la commande publique, le concours sera suivi d'un marché sans publicité, ni mise en concurrence en application de l'article R2122-6 du code de la commande publique en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'oeuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 9 rue tastet, F - 33000 Bordeaux

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du tribunal administratif, 9 rue tastet, F - 33000 Bordeaux, Tél : +33 556993800, courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr, Fax : +33 556243903

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 17 novembre 2021